

Demande de subvention

- Conditions d'attribution :
- ⬇ Acquéirir une ou des parcelles boisées contiguës à des parcelles déjà possédées.
 - ⬇ L'îlot constitué doit être de 1 ha minimum et de 5 ha maximum (10 ha dans le cas d'acquisition d'enclave).
 - ⬇ Le propriétaire dépose une demande de réunion de parcelles auprès du service du cadastre.
 - ⬇ Le propriétaire s'engage à conserver la vocation forestière de ses parcelles.
 - ⬇ Les dossiers devront être déposés après enregistrement de l'acte notarié au bureau des hypothèques et dans un délai maximum de 24 mois après signature.

- Montant de l'aide :
- 60 % du montant HT des frais de notaire, avec un plafond de 1.000 € et un minimum de 50 € par bénéficiaire (un seul dossier par an et par propriétaire).
 - 80 % des frais de géomètre s'il y a lieu.

- Pièces à fournir :
- ⬇ La copie de l'acte notarié après publication au bureau des hypothèques.
 - ⬇ La copie du plan cadastral faisant apparaître les parcelles déjà possédées et la ou les parcelles acquises.
 - ⬇ La copie de la matrice cadastrale des parcelles déjà possédées.
 - ⬇ La copie de la facture acquittée délivrée par le notaire faisant apparaître le détail des sommes versées par l'intéressé.
 - ⬇ Le cas échéant, la facture délivrée par le géomètre qui a établi les documents d'arpentage.
 - ⬇ La copie de la fiche de demande de réunion de parcelles déposée au service du cadastre.
 - ⬇ Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Je soussigné (e) (Nom et prénoms) :
.....

Domicilié (e) :
.....
.....

Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil départemental de la Dordogne pour la prise en charge des frais occasionnés par l'acquisition de parcelles boisées sur la commune de

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide et m'engage à en respecter les engagements.

Fait à, le

Signature

<u>Dossier à retourner à l'adresse suivante :</u> Conseil Départemental Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique 2, rue Paul-Louis Courier – CS 11200 24019 PERIGUEUX CEDEX	<u>Contacts</u> Responsable du service : Fabrice MATHIVET ☎ 05.53.06.80.08 Suivi administratif : Liliane MOUTON ☎ 05. 53.06.80.20 Suivi technique : Cédric DESGRAUPES ☎ 05.53.06.80.26
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Service de l'Aménagement de l'Espace
et de la Transition Energétique

ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES

DEMANDE DE SUBVENTION

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

 :